

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU MERCREDI 25 AVRIL 2018, A 17 HEURES 30 AU CO DE SARINE OUEST

Comité de direction :

Mmes, MM.

Marius ACHERMANN, conseiller communal, pour la Commune d'Avry
Aurélien BAROZ, conseiller communal, pour la Commune d'Hauterive,
Luc DEGLISE, syndic de Villarsel-sur-Marly, pour les communes de la région de Marly,
Caroline DENERVAUD, conseillère communale, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,
Muriel FRESARD, conseillère communale, pour les Communes de Sarine Nord,
Xavier MAUGERE, représentant des maîtres suppléant,
Suzanne MOREL, conseillère communale de Prez-vers-Noréaz, pour les Communes de Sarine Ouest,
Anne-Elisabeth NOBS, syndique de Corminboeuf, pour les Communes de la Région de la Ceinture,
Carl-Alex RIDORE, préfet du district de la Sarine, président de l'Association,
Christine SAGER TINGUELY, membre du Comité de l'APRG, pour les parents d'élèves,
Fabien SCHAFER, conseiller communal, pour la Commune de Gibloux,
Françoise SAVARY, conseillère communale, pour la Commune de Marly,
Laurence ZIZZA, conseillère communale, de Misery-Courtion, pour les Communes du Haut Lac,
Antoinette DE WECK, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,
Stéphane GREMAUD, directeur de l'Ecole du CO de Marly.
Jacques DESCLOUX, directeur de l'Ecole du CO de Péroilles,
Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,
Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux,
Frédéric REPOND, administrateur de l'Association.

Excusés :

Mmes, MM.

Claudine PERROUD, inspectrice du 4^{ème} arrondissement,
Daniel LEHMANN, préfet du district du Lac
Nicolas CARRUPT, représentant des maîtres.

Communes présentes :	30 sur 31
Communes excusées :	Corserey
Communes absentes :	

(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)

**Nombre de voix
représentées / sur**

187/299

Délégués et conseillers présents:	56	
Comité	19	
Autres participants et invités	12	
Total des personnes présentes	87	
dont	57	avec voix délibérative + celle du président
	18	avec voix consultative.

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU MERCREDI 25 AVRIL 2018, A 17 HEURES 30
AU CO DE SARINE OUEST**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.
Le procès-verbal est tenu par Mme Angelika **GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Pérolles.

Monsieur Le Président ouvre la séance à 17h35 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'aula du CO de Sarine Ouest. Il prie les délégués de bien vouloir excuser les absences, notamment celle de **Mme Claudine Perroud**, inspectrice du 4^{ème} arrondissement et **M. Daniel Lehmann**, préfet du district du Lac et **M. Michel Moret**, syndic de la commune d'Avry.

M. le Président salue ensuite le représentant de la presse locale, ainsi que les invités, à savoir :

- Pour la Ville de Fribourg, **Mme Antoinette de Weck**, conseillère communale et **Mme Corine Helfer**, cheffe de service,
- En lien avec le point 3 de l'ordre du jour, **M. Stéphane Peiry**, réviseur,
- En lien avec le point 5 de l'ordre du jour, **MM. Chappuis et Delaloye** du bureau d'architectes Chappuis ainsi que **M. Laurent Félix**,
- En lien avec le point 6 de l'ordre du jour, **les auteurs de l'étude pour le bureau Team+**

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire 4 avril 2018 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle no 15 du 13 avril 2018, comme exigé par la Loi sur l'information.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 13 décembre 2017
2. Informations du Comité
3. Comptes 2017 :
 - 3.1. Fonctionnement
 - 3.2. Investissements
 - 3.3. Rapport de gestion
4. Règlement scolaire
5. Ecole du CO de Sarine Ouest : crédit d'investissement 2018
- Réparation des désordres et remplacement des stores toile -
6. Etude portant sur la recherche et l'évaluation de sites : état des démarches
7. Divers.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président précise que l'Assemblée sera enregistrée pour les besoins de la rédaction du procès-verbal et demande aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent et prie les délégués de laisser les cartes de vote sur la table située à la sortie.

Délégués et nombre de voix :

Selon les statuts, chaque commune a droit à un délégué au moins qui dispose d'une voix au minimum.

1. le nombre de voix par bulletin correspond au plus grand multiple possible (total des voix disponibles par commune divisé par le nombre de délégués de la commune).
2. En cas d'absence d'un ou plusieurs délégués, le nombre de voix maximale par commune ne sera dès lors pas atteignable.

Sont désignés en qualité de scrutateurs : **M. Gilles de Reyff**, conseiller communal de Givisiez et **M. Jean-François Charrière**, syndic de la commune du Gibloux.

Aucune remarque et/ou objection n'étant formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, **M. le Président** déclare l'Assemblée valablement constituée.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES 13 DECEMBRE 2017

M. le Président tient en préambule à remercier Mme Caroline Dénervaud, vice-présidente, qui a accepté de le remplacer au pied levé pour la dernière Assemblée des délégués. Le PV est accepté sans remarques avec les remerciements d'usage à son auteure, Mme Angelika Greim.

2. INFORMATIONS DU COMITE

2.1. Participation des parents aux frais scolaires (arrêt du TF du 7 décembre 2017)

M. le Président rappelle brièvement l'historique de la situation ; des discussions sont en cours entre l'Association des Communes fribourgeoises, la Conférence des Préfets et la DICS, afin de trouver une solution politique en vue d'une modification de la Loi, les enjeux étant les suivants :

- Maintenir une offre diversifiée en matière d'activités sportives et culturelles,
- Minimiser l'impact financier pour les communes.

M. le Président énonce les décisions prise par le Comité de direction pour régler cette période transitoire :

- Provision à charge des comptes 2017 ;
- Demande conjointe des Associations du CO d'un avis de droit au Professeur Mahon, dont la note exploratoire confirme une certaine marge de manœuvre tant temporelle que sur le fond, notamment sur les frais engagés de bonne foi ;
- Facturation aux parents des semaines thématiques 2017-2018.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.2. Transports – projet d'horaire 2019

M. le Président rappelle que le nouvel horaire 2019 sera mis en place dès le 9 décembre 2018. La consultation publique est ouverte du 28 mai 2018 au 17 juin 2018, sur le site internet www.projet-horaire.ch.

Un impact lié à ce nouvel horaire touche directement le CO de Jolimont avec un passage d'un modèle 5/2 à 4/3 dès la rentrée en août 2018, soit 4 périodes d'enseignement le matin, trois l'après-midi.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.3. Locations annuelles des infrastructures sportives (année scolaire 2018-2019)

M. le Président informe les délégués que plusieurs plages horaires sont disponibles entre 17h00 à 22h00 au CO de Pérolles. En cas d'intérêt, prendre contact avec l'administration de l'Association (délai d'annonce : 15 mai 2018)

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.4. Prochaine assemblée des délégués

La prochaine assemblée aura lieu le

**Jeudi 13 décembre 2018 à 17h30
(lieu à définir)**

3. **COMPTES 2017**

M. le Président se réfère à la brochure des comptes 2017 annexée à la convocation.

Les comptes 2017 des écoles et de l'association ont été contrôlés par l'organe de révision PKF fiduciaire SA Fribourg, (ancienne raison sociale « Peiry et Schibli Fiduciaire SA) avant l'envoi aux communes, soit les 20 et 21 février 2018. La discussion finale, avec M. Peiry, s'est déroulée en présence du président et de l'administrateur le mercredi 21 février 2018.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1. **Fonctionnement**

3.1.1. **Le compte de fonctionnement 2017 de l'ensemble de l'Association laisse apparaître un excédent de charges de Fr. 27'649'600 (budget Fr 28'592'300).**

Comparé au budget 2017, l'excédent de charges est inférieur de Fr. 942'700 ou - 3.3 %, après constitution d'une provision d'un montant de Fr. 500'000 en lien avec l'arrêt du Tribunal fédéral sur la participation des parents aux frais scolaires (courrier de la DICS du 25 janvier dernier).

Le montant de la provision est fondé sur une participation financière moyenne des parents pour la semaine sportive et thématique de l'année scolaire 2017 – 2018 de Fr. 180.- par élève, ce qui représente pour l'ensemble des élèves de l'Association¹ une participation financière estimée à Fr. 514'800 (montant arrondi à Fr. 500'000).

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1.2. **Bilan consolidé et détail du bilan [pages 13 – 15]**

Le solde du bilan consolidé de l'association et des quatre écoles présente au 31 décembre 2017, un solde à l'actif et au passif de Fr. 46'635'740.15.

Pour l'actif, au niveau « Association », le compte 1150 « Débiteurs » présente un solde de Fr. 2'743'516 dont :

- Fr. 2'638'119 **factures finales définitives** envoyées aux communes, payables au 31 mars 2018
- Fr. 105'396 autres divers « débiteurs ».

Pour le passif, à la clôture des comptes au 31.12.2017, les « avances à terme fixe » contractées auprès d'établissements bancaires se montent à Fr. 31'320'000, soit une augmentation de Fr. 110'000 par rapport à la situation au 31.12.2016.

Les comptes courants bancaires, prêt à court terme ainsi que les capitaux disponibles, représentent la **dette nette de l'Association qui se monte à Fr. 31'574'052** (au 31 décembre 2016 Fr. 32'605'058).

Le compte « Fonds de rénovation – CO de Pérolles » a été constitué en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle convention avec la Ville. Ce dernier présente un solde de Fr. 9'860'580 au 31.12.2017.

La parole est donnée, elle n'est plus utilisée.

3.1.3. **Comptes généraux de l'Association (récapitulation des charges et produits 2017) [page 17]**

M. Repond mentionne en particulier le fond de Frs. 500'000 qui apparaît au chapitre 6.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1.4. **CO du Gibloux [page 18 – 19]**

Les comptes 2017 se soldent par un excédent de charges de Fr. 4'006'795, soit Fr. 36'655 de moins que le budget 2017 ou - 0.9%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1.5. **CO de Marly [page 20 – 21]**

Les comptes 2017 présentent un excédent de charges de Fr. 4'906'064, soit Fr. 148'736 de moins que le budget 2017 ou - 2.9%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

¹ 2'860 élèves de l'Association au 2.11.2017 (dont 1'919 élèves scolarisés dans une école de l'Association, 917 élèves dans une école de la Ville de Fribourg, 24 élèves scolarisés dans une autre école)

3.1.6. **CO de Pérolles** [pages 22 - 23]

Les comptes 2017 se soldent par un excédent de charges de Fr. 3'896'215, soit Fr. 176'085 de moins que le budget 2017 ou - 4.3%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1.7. **CO de Sarine Ouest** [pages 24 - 25]

Les comptes 2017 se soldent par un excédent de charges de Fr. 5'589'972, soit Fr. 152'428 de moins que le budget 2017 ou - 2.7%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1.8. **Comptes des quatre centres d'orientation scolaire et professionnelle** [page 26]

Le total des charges des quatre Offices se monte à Fr. 108'420.55 soit Fr. 1'479.45 de moins que le budget 2017 ou - 1.3%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.2. **Investissements**

3.2.1. **Report des dépenses et recettes d'investissements et décomptes finaux** [pages 27 à 30]

Le report des dépenses d'investissements 2017 au bilan s'élève à Fr. 2'322'500.20.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.2.2. **Autres investissements courants en 2017**

Pour les investissements effectivement finalisés ou abandonnés en 2017, la somme des déviations par rapport aux crédits disponibles correspond à une moins-value de Fr. 131'070.95 ou - 26.1% par rapport aux dépenses brutes selon budget ou crédit d'investissement.

Investissement nets (dépenses et recettes) :

	Bâtiment	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Matériel d'enseignement	TOTAL
Administration					0
Gibloux	27'043	23'651	7'923		58'617
Marly	19'047		49'983		69'030
Pérolles	146'883		41'769		188'652
Sarine Ouest		55'630			55'630
Total	192'972	79'281	99'676		371'929

M. Repond souhaite apporter un complément d'information s'agissant du compte 503.71 à la page 29 en lien avec la transformation du CO de Sarine-Ouest, en précisant que pratiquement toutes les factures ont été reçues, ce qui permettra d'établir prochainement le décompte final. En toute vraisemblance, il sera de Fr. 100'000 en dessous du budget.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.3. **Rapport de gestion**

Les intérêts et amortissements, le coût moyen par élèves ainsi que les différences en plus ou en moins par rapport 2017 sont expliqués en détail dans le rapport de gestion.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.3.1. **Rapport de l'organe de révision PKF Fiduciaire SA** [page 32]

Selon l'usage, le rapport de l'organe de révision a été inséré dans la brochure des comptes 2017.

M. le Président passe la parole à M. Stéphane Peiry, réviseur, pour le rapport de l'organe de révision des comptes « PKF Fiduciaire SA ».

M. Stéphane Peiry recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis aux délégués.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.4. Vote

M. le Président invite les délégués à passer au vote : **les comptes annuels sont acceptés à l'unanimité.**

M. le Président remercie l'Assemblée et particulièrement toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin à la bonne tenue des comptes.

4. REGLEMENT SCOLAIRE

M. le Président se réfère au message reçu avec la convocation qui décrit en détail l'enjeu de ce règlement scolaire, ainsi que la proposition sur laquelle les délégués sont appelés à se prononcer lors de cette assemblée. **M. le Président** relève que le point concernant le conseil des parents a été particulièrement mis en exergue.

M. le Président propose de prendre la liste des chapitres traités dans le règlement scolaire et de les étudier un par un. Il précise encore la numérotation telle que présentée fera l'objet d'un toilettage.

En préambule, concernant le conseil des parents, **M. le Président** se réfère à la Loi du 9 septembre 2014 et son règlement d'exécution, en particulier à l'art. 31 al. 3, à mettre en lien avec notre propre règlement scolaire et nos statuts, à savoir un seul conseil des parents pour l'Association et l'ensemble des écoles du cycle d'orientation de la Ville de Fribourg.

Le conseil des parents sera composé d'une majorité de 14 parents sur un total de 27 membres, à savoir :

- 2 représentant-e-s de parents par établissement ;
- 7 directeurs ou directrices ;
- 2 personnes représentant l'autorité communale, soit l'administrateur de l'Association et la cheffe de service de la Ville ;
- 4 représentant-e-s des enseignant-e-s.

Des sous-conseils par établissement pour des besoins plus spécifiques pourront être créés.

La séance de constitution se tiendra le mercredi 10 octobre 2018 à 17h30 dans un lieu qui reste encore à définir.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président précise qu'une proposition de règlement était jointe à la convocation. Dans l'intervalle, un certain nombre de remarques formulées par la DICS et du Service des communes sont arrivées après l'envoi.

M. le Président en commence la lecture :

Titre : il manque un i .Art. 1 : correction orthographique, lesquels sont à mettre au féminin (lesquelles).

Art. 2 : sur proposition de la DICS, remplacer le terme Association par le Comité de direction ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Art. 3 : sur propositions de la DICS, alinéa 1 : remplacer le terme Association par le Comité de direction. Et alinéa 2 : remplacer le terme la direction d'établissement par l'autorité compétente ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Art. 4 qu'il est nécessaire de lire conjointement avec les art. 5, 6 et 7, en particulier l'art. 7 qui prévoit un tarif des redevances. Si le règlement est adopté, le comité éditera les tarifs lors de sa prochaine séance pour validation par la direction. Pour tenir compte des remarques de la DICS en lien avec l'arrêté du TF, préciser (repas, économie familiale, devoirs accompagnés, activités non obligatoires, etc ...) ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Art. 5, 6 et 7 : diverses modifications ont été suggérées par la DICS, mais il est proposé de conserver la version actuelle afin de ne pas compliquer le texte ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Chapitre 4 : conseil et sous-conseil des parents

Art. 8 : aucune modification ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Art. 9 : deux remarques de la part de la DICS. La première est liée à une interprétation erronée du calcul. Suppression de l'alinéa 2, qui implique que l'administrateur ou l'administratrice de l'Association et le chef ou la cheffe des écoles du CO de la Ville sont listés dans l'al. 1 et disposent dès lors d'une voix délibérative et non plus consultative ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Art. 10 : coquille au niveau de l'alinéa 2 : ajouter « par » le chef ...

Art. 11 : coquille au niveau de l'alinéa 3 : mettre établissement au singulier. Ajout d'un alinéa 4 au cas où trop de candidats se présenteraient ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Art. 12 : légère reformulation demandée avec l'ajout entre les parents, les établissements « et l'Association » ; quelques coquilles grammaticales à corriger ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Art. 13 : aucune modification ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Art. 14 : selon la demande de la DICS, modifier le terme *membres par parents d'élèves* ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Chapitre 4 bis : sous-conseil des parents

Art. 11 bis : ajout d'un alinéa 2 : *l'administrateur ou l'administratrice de l'Association et le chef ou la cheffe du Service des écoles du CO de la Ville participent, avec voix consultative, aux séances du Sous-conseil* ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Art. 11 ter : compléter le titre en y ajoutant le terme *et durée*. Compléter également l'article avec *Les parents sont désignés pour une durée de trois ans renouvelable une fois* ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée. Ajout d'un alinéa 3 : *Le parents qui n'a plus d'enfant scolarisé-e dans l'établissement perd ipso facto sa qualité de membre* ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Art. 12 bis : toilettage dans la formulation grammaticale ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Art. 13 bis : ajouter un titre marginal : IV. Règle de fonctionnement ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Chapitre 5 : périmètre scolaire

Art. 16 : aucune modification ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Art. 17 : aucune modification ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Chapitre 7 : Voies de droit et dispositions finales

Art. 18 : selon la demande de la DICS et du Service des communes, suppression de l'alinéa 3 ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Art. 19 : demande du Service des communes : *et des communes membres de l'Association* ; la parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président passe ensuite au vote : le règlement scolaire de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine campagne et du Haut-Lac français est accepté à l'unanimité avec les modifications proposées.

M. le Président remercie les délégués mais tout particulièrement Mmes de Weck, Helfer et Rudaz pour la gestion de ce dossier.

5. ECOLE DU CO DE SARINE OUEST : CREDIT D'INVESTISSEMENT 2018 **- Réparation des désordres et remplacement des stores toile -**

M. le Président laisse la parole à **Mme Caroline Dénervaud**, présidente du groupe de travail infrastructures en précisant que Messieurs Chappuis et Delaloye du bureau d'architectes Chappuis de même que M. Laurent Félix sont à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Mme Dénervaud explique que ce n'est pas avec un enthousiasme débordant que le comité soumet à l'approbation des délégués l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 1'420'000.- pour la réparation des désordres et le remplacement des stores en toile. Néanmoins, la quasi-totalité des désordres ayant été identifiés répertoriés et leur réparation chiffrée, il semblait nécessaire au comité d'en soumettre la réparation.

Mme Dénervaud en rappelle brièvement l'historique :

depuis 2006	nombreux constats de verres fissurés, d'infiltrations d'eau et de surchauffe estivale
05.2016	signature d'une convention d'expertise
01.03.2017	rapport de l'expert <ul style="list-style-type: none">▪ Le rapport d'expertise définitif n'est pas contesté.
24.04.2017	séance réunissant les signataires de la convention et l'expert
28.02.2018	séance réunissant les signataires de la convention et l'expert <ul style="list-style-type: none">▪ Projet de protocole d'accords II (proposition d'une indemnisation forfaitaire des intervenants)
20.04.2018	Séance avec l'architecte et l'expert <ul style="list-style-type: none">▪ Clé de répartition des frais, direction des travaux et honoraires

en cours Actualisation du protocole d'accords et signatures
(indemnisation sur une base forfaitaire)

Mme Dénervaud insiste sur deux dates importantes : la signature d'une convention d'expertise avec M. Laurent Félix du bureau BIFF en mai 2016 et la remise par celui-ci d'un rapport définitif en mars 2017, rapport dont les conclusions n'ont pas été contestées par les parties. Depuis cette date, le comité s'est adjoint les services de Maîtres Christophe Maillard et Pierre Bugnon pour la rédaction d'un protocole d'accord afin de déterminer quels montants les entreprises, respectivement leurs assurances, acceptent de prendre en charge pour la remise en état du bâtiment, sur la base d'un montant forfaitaire.

Ce protocole est formellement encore en cours de négociation et la dernière séance a eu lieu le 20 avril dernier. Toutefois, grâce à la bonne volonté des entreprises et de leurs assurances, le comité a bon espoir que toutes les parties concernées signent ce document. A noter déjà que certaines assurances ont accepté, malgré l'absence de signature, de faire des avances à l'Association pour la réparation.

La nature des désordres selon rapport d'expertise du 18 janvier 2017 (révisé le 1^{er} mars 2017) est la suivante :

- Casse des verres : la remise en état est terminée. Il restera à vérifier que ceux-ci restent bien en place d'ici 2 à 5 ans. Afin d'éviter les chocs thermiques, les rideaux d'obscurcissement ont été déplacés à 30 cm du verre.
- Infiltrations d'eau en façade : celles-ci résultent en partie des défauts liés aux tablettes ainsi qu'à la mauvaise qualité du béton et des joints.
- Le fonctionnement des stores et la surchauffe estivale : ce n'est pas un désordre car, au moment de la construction du CO, ceux-ci respectaient les normes en vigueur. Toutefois, on constate globalement que la protection solaire est inadaptée, que les stores sont peu résistants au vent (important à cet endroit). Il en résulte un grand inconfort pour les utilisateurs du bâtiment.

Les travaux de réparation suivants sont prévus, bien que les désordres analysés par l'Expert ne sont pas tous à considérer comme des défauts :

- La réparation des joints verticaux et horizontaux du béton
- La réalisation d'une tablette conventionnelle par chemisage (ou remplacement) de l'ancienne avec débordement de la goutte pendante, comprenant la modification du plan d'étanchéité horizontal et vertical ;
- L'assainissement d'autres désordres : nettoyage et traitement des bétons, chape du Rest'au CO, etc ;
- Le remplacement des stores toile.

Il est prévu de réaliser les travaux cet été. En effet, la pose des stores est nécessaire pour assurer le confort des élèves. Et comme la mise en place de ceux-ci nécessitent la pose d'échafaudages, il a été décidé de ne pas attendre la signature du protocole pour entreprendre les autres travaux, à savoir la réparation des joints du béton, le changement des tablettes ainsi que l'assainissement des autres désordres.

Pour les stores en toile ont été installés dans le cadre de la création des nouvelles salles à l'automne dernier et semblent donner satisfaction.

Le financement en est le suivant :

Frais relatifs aux problématiques constatées et devis général d'exécution

		<u>Coût en CHF (TTC)</u>
Bâtiment		1'227'889
Travaux de l'entreprise de maçonnerie	93'000	
Eléments métalliques préconfectionnés et étanchéité	262'882	
Traitement de surfaces extérieures	197'831	
Stores à projections en toile	394'338	
Vitrages (repérages des jeux et calage)	32'027	
Installations électriques	6'995	
Installations sanitaires	13'755	
Aménagements intérieurs	94'874	
Honoraires, frais ingénieurs et spécialistes	132'187	
Frais secondaires et comptes d'attente		179'785
Expertises / mandat AMO	76'611	
Frais de justice et avocat	25'000	
Réserve pour imprévus	77'000	
Arrondi	1'174	
Mobilier et matériel didactique		12'326
Rideaux (modification risque choc thermique)	12'326	

Plan de financement

	<u>Coût en CHF (TTC)</u>
<u>Coût du projet</u>	
• Coût brut estimé	1'420'000
• Participation des intervenants (selon protocole d'accords)	500'000
Solde net à la charge de l'Association	920'000
<u>Couverture de la dépense</u>	
• Emprunt	
<u>Frais annuel de fonctionnement</u>	
• Intérêts passifs sur emprunt initial à 2.0%	18'400
• Amortissement annuel (3% / 5%)	50'600
Charge annuelle	69'000

Mme Déneraud propose de procéder en deux temps avec tout d'abord les questions concernant la partie technique auxquelles pourront répondre M. Chappuis, architecte, et M. Laurent Félix du bureau BIFF puis d'aborder les questions plus politiques en leur absence. Le vote se fera également sans leur présence.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. Chappuis dit à quel point cette situation a affecté autant lui-même que ses collaborateurs. Il rappelle que le béton est une matière vivante et que ces aléas leur ont beaucoup appris. La préoccupation a toujours été là. Il rappelle également qu'il s'agit d'un grand bâtiment qui a été réalisé à un prix compétitif. Tout y avait été optimisé. Il se dit content que des solutions aient pu être trouvées.

M. le Président le remercie et prie MM. Chappuis et Félix de quitter l'assemblée.

La parole est aux délégués :

A la question de savoir quelles sont les actions envisagées pour éviter que ce type de désordre ne se répète lors de la construction du prochain CO, **Mme Déneraud** répond que la commission de bâtisse a également beaucoup appris et qu'elle sera très attentive et vigilante. Une des causes a été le style de tablettes qui ont été posées pour des questions de design. Ce genre de demande sera traitée avec plus de précautions.

M. Simon Gabaglio, vice-syndic de la commune de Matran, se réfère au protocole d'accord qui est à bout touchant. L'assemblée devra se prononcer sur un montant global. Il aimerait connaître le montant à charge des communes.

M. le Président lui répond que la participation attendue des autres intervenants s'élève à Fr. 500'000. Il ajoute qu'un certain nombre d'intervenants, à savoir les assurances, ont commencé à prester des acomptes.

Mme Pascale Spicher, conseillère communale de la commune de Villars-sur-Glâne, demande si une réflexion sur le changement d'architecte a été faite. **Mme Dénervaud** lui répond que toutes les entreprises ont joué le jeu tant au moment de l'expertise que pour la réparation des dommages. S'agissant de la direction des travaux, il était plus économique de garder le même architecte qui connaît bien ce bâtiment. A l'intérieur du bureau Chappuis, un autre collaborateur a été désigné pour suivre les travaux. Les entreprises vont facturer leurs prestations, mais seront déduites de leur facture la participation de leurs assurances respectives. **M. le Président** ajoute que cette réflexion concerne aussi les autres mandataires.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote :

Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégués d'approuver l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 1'420'000, montant duquel sera déduit la participation des intervenants (selon protocole d'accords).

Le crédit est approuvé à l'unanimité moins 4 voix contre et 4 absentions.

M. le Président remercie les délégués et tout particulièrement les membres du comité de direction et toutes les personnes qui se sont impliquées de près et de loin dans ce dossier, et qui vont continuer à le faire.

MM. Chappuis et Félix rejoignent l'assemblée, **M. le Président** les informe que le crédit a été octroyé.

6. ETUDE PORTANT SUR LA RECHERCHE ET L'EVALUATION DE SITES :

ETAT DES DEMARCHES

M. le Président rappelle les principales échéances en lien avec le crédit d'étude :

- | | |
|---|-----------------------|
| ➤ Définition du calendrier du projet et élaboration des lignes directrices 2017 | printemps |
| ➤ Définition des sites éligibles | printemps 2018 |
| ➤ Etude de faisabilité et évaluation des sites éligibles | juin à septembre 2018 |
| ➤ Choix du site et crédit pour un concours d'architecture | décembre 2018 |

Partant des **lignes directrices** fixées par le Comité de direction en matière d'implantation des nouveaux CO, les critères et indicateurs seront regroupés en trois domaines :

- Mobilité
- Territoire
- Société et économie

Définition des sites éligibles (extrait du courrier du 5 mars 2018 adressé aux communes membres) :
Concentrer l'étude sur les sites situés sur le territoire des quatre communes suivantes:

- Belfaux
- Courtepin
- Givisiez
- Villars-sur-Glâne

M. le Président relève qu'aucune autre commune ne s'est manifestée dans le délai au 13 avril 2018.

Etude de faisabilité et évaluation des sites éligibles :

D'ici fin avril, séances techniques coordonnées par les auteurs de l'étude.

Thèmes traités à cette occasion :

- Scénarios mobilité
- Besoins en m²
- Sites potentiels sur le territoire de la commune

M. le Président laisse la parole à aux représentants de Team+ qui présente le dossier et les différents critères pris en compte pour le choix du site.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président remercie Team+ pour leur présentation.

7. DIVERS

7.1. Entrée en vigueur des nouveaux statuts de l'Association en cours d'approbation

M. le Président tient à formuler ses remerciements :

- aux délégués des communes
(changement en matière de composition de l'assemblée des délégués (art 7),
- aux membres du Comité de direction « sortants » (art. 13)
(avec cadeaux)
 - o représentants des maîtres
 - **Nicolas CARRUPT**, représentant des maîtres,
 - **Xavier MAUGERE**, suppléant,
 - o représentants des parents,
 - **Christine SAGER TINGUELY**, membre du Comité de l'APR,
 - **Emmanuel SCERRI**, membre de l'APECOSO,
 - o **Mme Claudine Perroud**, inspectrice du 2^{ème} arrondissement (membre du Comité de direction depuis 2013 à l'époque en qualité d'inspectrice des écoles du CO francophone), en lui adressant par la même nos plus vifs remerciements pour sa longue carrière d'enseignante, de directrice du CO du Belluard et finalement d'inspectrice d'arrondissement et en lui souhaitant d'ores et déjà nos meilleurs vœux de belles retraite (départ annoncé le 31 août 2018).

M. le Président clôt l'assemblée à 19h35 en remerciant les délégués de leur participation et le CO de Sarine Ouest pour son accueil.

M. le Président propose de traverser la cour de l'école pour prendre le verre de l'amitié offert par l'Association.

Fribourg, le 25 avril 2018

Pour le procès-verbal :
Angelika GREIM